



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



2024-04-03

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'avril tenue ce **mercredi 3^e jour du mois d'avril 2024 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 mars 2024 et de la séance ajournée tenue le 20 mars 2024 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de mars 2024 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 2 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.5 Jetons de présence et frais de déplacement des élus – Période du 1^{er} décembre 2023 au 31 mars 2024 – Autorisation (décision)
 - 5.1.6 Octroi d'un contrat de services professionnels – Appel d'offres numéro 2023-11-005 lié à l'élaboration du plan de développement économique de la MRC de Papineau – Autorisation (décision)



- 5.1.7 Présentation du rapport financier de 2023 de la MRC et du rapport de l'auditeur (décision)
- 5.1.8 Contrat de services pour l'entretien paysager du terrain de la MRC - Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Inscription de l'agente de développement culturel au colloque « Valoriser les bâtiments existants 2^e édition » prévu le 9 mai 2024 à Québec – Autorisation (décision)
- 5.2.2 Évaluation de la description de tâches du poste de coordonnateur géomatique et informatique – Mandat à une firme externe (décision)
- 5.2.3 Inscription au congrès de l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) pour l'équipe de développement économique prévu du 8 au 10 octobre 2024 – Autorisation (décision)
- 5.2.4 Inscription du coordonnateur à l'environnement au Forum national de l'action climatique en mode accélération prévu le 16 et 17 avril 2024 à Montréal – Ratification (décision)
- 5.2.5 Inscription de l'agente de développement rural à la conférence sur l'Agro Lab pour la CDC des Sources, à St-Camille le 19 avril 2024 – Autorisation (décision)
- 5.2.6 Inscription de l'agente de développement rural au Colloque sur la sécurité alimentaire et la biodiversité prévu du 30 avril au 2 mai 2024 – Autorisation (décision)
- 5.2.7 Inscription de l'agent de développement agricole à l'assemblée générale annuelle et au rendez-vous solidaire de la Caisse d'économie solidaire du Québec (CESQ) à Montréal le 18 avril 2024 – Autorisation (décision)
- 5.2.8 Inscription de l'agente de développement touristique aux assises du tourisme prévu le 8 mai 2024 – Ratification (décision)
- 5.2.9 Évaluation du maintien de l'équité salariale en date du 17 mars 2016 - Application de la décision ES-415-4.1-61583 – Commission des normes de l'équité et de la santé et sécurité au travail (CNESST) (recommandation)
- 5.2.10 Poste de coordonnateur à l'environnement – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.11 Poste d'aménagiste – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.12 Octroi d'un contrat de travail à madame Ginette Turpin – Période du 1^{er} avril au 30 juin 2024 – Autorisation (décision)
- 5.2.13 Addendum au contrat de services – Madame Anne-Marie Trudel, consultante – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Achat de trois ordinateurs ainsi que le logiciel nécessaire à leur fonctionnement – Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Table éducation Outaouais – Demande d'aide financière 2024-2025 – Acceptation du rôle d'organisme fiduciaire – Désignation des signataires (recommandation)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

6.2.2 Résultats de l'appel de projets lié au Fonds culturel de Papineau volet patrimoine - Recommandations du Comité consultatif culturel (recommandation)

6.3 Développement économique

6.3.1 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-nation – Création du fonds des initiatives de commémoration (décision)

6.3.2 Dépôt des dépenses liées à l'organisation du 350^e anniversaire de la Seigneurie Petite-Nation – Ratification (décision)

6.3.3 Projet des napperons des événements touristiques – Autorisation (décision)

6.3.4 Résultats de l'appel de projets – Fonds ADN 2024 (recommandation)

6.3.5 Résultats de l'appel de projets 2024 - Politique de soutien aux projets structurants (recommandation)

6.3.6 Fonds de visibilité en Petite-Nation pour les festivals et les événements 2024 – Divers projets (décision)

6.3.7 Fonds région et ruralité (FRR) volet 3, projets « Signature innovation » – Engagement des sommes disponibles (information)

6.3.8 Fonds région et ruralité (FRR) volet 4, ententes de vitalisation – Engagement des sommes disponibles (information)

6.3.9 Pacte d'amitié des MRC d'Argenteuil et de Papineau et les comtés unis de Prescott et Russell – Carte de la Cycl'o route – Diverses dépenses (décision)

6.3.10 Achat d'une campagne publicitaire – Affichage sur autobus - Autorisation (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Projet pilote - Mise à jour des outils en géomatique de la MRC – Proposition d'amélioration de Gonet d'Azimut (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

6.6.1 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Mandat au Comité administratif - Confirmation des routes prioritaires pour les municipalités de Lochaber-Partie-Ouest, de Lochaber, de Duhamel et de Plaisance (décision)

7. Correspondance

7.1 Correspondance du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Suspension de la mesure « Soutien au travail autonome » (information)

8. Diverses demandes d'appui

8.1 Appui à la Municipalité de Papineauville – Reconstruction de l'école St-Pie X (recommandation)

9. Calendrier des rencontres

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois d'avril à décembre 2024 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 17 avril 2024 (information)

10. Sujets divers

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)



1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2024-04-092

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2024-04-093

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 6 MARS 2024 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 20
MARS 2024**

CA-2024-04-094

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 mars 2024 et de la
séance ajournée tenue le 20 mars 2024, lesquels sont déposés au cahier
des membres à titre d'information;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 mars 2024 et de la séance
ajournée tenue le 20 mars 2024 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux
archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

CA-2024-04-095



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 mars 2024	389.13 \$
---------------	-------------------------------------	-----------

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE MARS 2024

CA-2024-04-096

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de mars 2024 soit les chèques numéros 24598 à 24619 totalisant un montant de 85 118.24 \$, les prélèvements numéros 4210 à 4287 totalisant un montant de 321 805.61 \$, ainsi que les salaires pour le mois de mars, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 2 mars 2024	20 680.17 \$
Salaires au 9 mars 2024	18 928.72 \$
Salaires au 16 mars 2024	19 021.41 \$
Salaires au 23 mars 2024	21 535.30 \$
Salaires au 30 mars 2024	21 250.51 \$
Salaires des élus-mars 2024	21 447.34 \$
Total des salaires	122 863.45 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	85 118.24 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	321 805.61 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	406 923.85 \$

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

CA-2024-04-097

Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION INCENDIE DU QC	02-22000-494	155.00	COTISATIONS MEMBRES CERTIFIÉS
ÉVÉNEMENTS ATTRACTIONS QUÉBEC	02-62009-690	39.00	CAMPAGNE MIX MÉDIA
CORDONNERIE LA BOTTINE ENT.	02-22000-527	4.95	CHAUSSURES DE SÉCURITÉ
CRAAQ	02-62008-640	119.00	COTISATION ANNUELLE_ARTERRE
NITRO	02-65903-490	347.00	RENOUVELLEMENT LICENCE NITRO
ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QC	02-62600-494	25.25	COTISATION ANNUELLE 2024-2025

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 2 000 \$ - RATIFICATION

CA-2024-04-098

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 2 000 \$, conformément au règlement numéro 066-2004 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
--------------------	---	-----------------------------------	---------------------



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

DEVEAU DUFOUR ET MOTTET	02-12001-412	2 837.86	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES
L.D. GUINDON	02-13000-610	11.50	ACHAT LAIT À CAFÉ ET 18L EAU
GILLES BLAIS DISTRIBUTION	02-13000-670	355.40	DISTRIBUTEUR/REFROIDISSEUR D'EAU
MIXMIDIA	02-11000-493	15.00	PLAQUE 2X10 CAROL FORTIER MAIRE
QUINCAILLERIE PAPINEAU	02-13000-522	96.99	REPLACEMENT ESCABO ÉQUIPEMENT DÉFECTUEUX
TRAITEUR_LE FORET NOIRE	02-11000-493	517.50	BUFFET CHAUD_CONSEIL DES MAIRES DU 20 MARS 2024
SSP TÉLÉCOM	02-65903-414	512.64	CABLE DE STACK

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.5 JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS –
PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023 AU 31 MARS 2024 –
AUTORISATION**

CA-2024-04-099

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement numéro 166-2019 « Traitement des élus », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 mars 2024, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres du Conseil des maires pour assister à une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 mars 2024, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 10 du règlement 166-2019;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.



5.1.6 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2023-11-005 LIÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION

CA-2024-04-100

ATTENDU la résolution numéro 2023-11-233, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 novembre 2023, autorisant le lancement de l'appel d'offres pour l'élaboration d'un portrait global et d'un plan de développement économique de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2024-03-047, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 mars 2024, laquelle mandate le Comité administratif pour octroyer le contrat de services professionnels concernant l'élaboration d'un portrait global et d'un plan de développement économique sur recommandation du comité de sélection, lequel procédera à l'analyse des offres reçues et conformes;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 174-2020 concernant la gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2020-09-157);

ATTENDU que la direction générale de la MRC a procédé au lancement de l'appel d'offres sur invitation en acheminant la documentation à trois fournisseurs de services professionnels œuvrant dans le domaine;

ATTENDU qu'en date du 28 mars à 10h05, la MRC de Papineau a procédé à l'ouverture de trois (3) soumissions conformément aux documents d'appel d'offres et ses addendas, lesquelles ont été jugées conformes;

ATTENDU que le comité de sélection recommande au Comité administratif la soumission de la firme Paul Turpin, consultant, au montant de 49 218 \$, excluant les taxes applicables, puisqu'elle a obtenu le pointage le plus élevé ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation du comité de sélection et octroie un contrat de services professionnels pour l'élaboration du plan de développement économique de la MRC à la firme Paul Turpin, consultant, au montant de 49 218 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Les documents d'appel d'offres sur invitation numéro AP-2023-11-005, la soumission de la firme Paul Turpin, consultant, ainsi que la présente résolution forment le contrat liant les parties;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62009-698;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Monsieur le Préfet quitte temporairement la présente séance; monsieur Denis Tassé, préfet suppléant et maire de la Municipalité de Montpellier, préside la séance en son absence.

5.1.7 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE 2023 DE LA MRC ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 avril prochain.

5.1.8 CONTRAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DU TERRAIN DE LA MRC - AUTORISATION

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 avril prochain.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AU COLLOQUE « VALORISER LES BÂTIMENTS EXISTANTS 2^E ÉDITION » PRÉVU LE 9 MAI 2024 À QUÉBEC – AUTORISATION

CA-2024-04-101

ATTENDU que le Colloque « Valoriser les bâtiments existants 2^e édition », organisé par Écobâtiment, se tiendra le 9 mai 2024 à Québec;

ATTENDU que la thématique du colloque est en lien direct avec l'activité professionnelle de l'agente de développement culturel dans le cadre de son mandat en patrimoine immobilier;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement culturel à cette activité lui permettra d'approfondir ses connaissances au sujet des enjeux techniques, règlementaires et politiques qui orientent la destinée de notre capital bâti hérité, et celle du patrimoine religieux en particulier;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés, conformément à l'article 38;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Marie-France Bertrand, agente de développement culturel, à participer au Colloque « Valoriser les bâtiments existants 2^e édition », organisé par Écobâtiment, qui se tiendra le 9 mai 2024 à Québec, représentant un montant de 172.33\$ \$, taxes incluses;

QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport liés à cette activité soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire 02 70200 454;

ET QUE :



La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.2 ÉVALUATION DE LA DESCRIPTION DE TÂCHES DU POSTE DE COORDONNATEUR GÉOMATIQUE ET INFORMATIQUE – MANDAT À UNE FIRME EXTERNE

CA-2024-04-102

ATTENDU que le coordonnateur en informatique et géomatique a pris sa retraite le 29 mars 2024;

ATTENDU que la MRC procédera éventuellement au lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste de coordonnateur en informatique et géomatique;

ATTENDU que la direction générale souhaite, avant de procéder à l'appel de candidatures, revoir le profil de ce poste en fonction des futurs enjeux organisationnels, notamment au niveau de la géomatique;

ATTENDU que dans une optique de procéder à une réévaluation plus approfondie des besoins actuels et futurs de la MRC, en lien avec ce poste, le recours à une firme externe représente une option à considérer dans le cadre du processus de dotation du poste de coordonnateur en informatique et géomatique;

ATTENDU le règlement numéro 174-2022 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Papineau, et plus spécifiquement, l'article 12.1 dudit règlement et la Politique d'achats de la MRC;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent la direction générale à octroyer un contrat auprès d'une firme externe pour procéder à une réévaluation du poste de coordonnateur en informatique et géomatique conformément au règlement numéro 174-2020 et la Politique d'achats de la MRC de Papineau;

QUE :

La dépense associée à ce contrat, représentant un maximum de 5 000 \$, soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-16000-900;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.3 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC (APDEQ) POUR L'ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PRÉVU DU 8 AU 10 OCTOBRE 2024 – AUTORISATION

CA-2024-04-103



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) organise son congrès annuel à Sherbrooke du 8 au 10 octobre 2024 ;

ATTENDU que la participation de la direction du Service de développement du territoire, de la commissaire en développement économique par intérim, de la conseillère aux entreprises et à l'accueil, ainsi que de la conseillère en développement économique à ce congrès leur permettra de bonifier leurs connaissances, leurs expertises et leurs compétences sur le développement économique afin de mieux conseiller les entreprises;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

ATTENDU que les frais d'inscriptions au congrès sont de 728 \$ par personne, représentant un montant total de 2 912 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que le prix forfaitaire à l'Hôtel Delta de Sherbrooke où aura lieu le congrès est de 225 \$ par nuit/personne, pour un total de 2 700 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la direction du Service de développement du territoire, de la commissaire en développement économique par intérim, de la conseillère aux entreprises et à l'accueil, ainsi que de la conseillère en développement économique à participer au congrès de l'APDEQ qui aura lieu du 8 au 11 octobre 2024 à Sherbrooke;

QUE :

Les frais d'inscription (1 456 \$), de séjour (1 350 \$), et de déplacement pour madame Katia Perrier, commissaire en développement économique par intérim, et madame Audrey-Ann Lauzon, conseillère aux entreprises et à l'accueil soient remboursés sur la présentation de pièces justificatives et financés au budget Accès entreprise Québec, à même le poste budgétaire numéro 02-62203-993 ;

QUE :

Les frais d'inscription (1 456 \$), de séjour (1 350 \$), et de déplacement pour la direction du Service de développement du territoire, ainsi que madame Valérie Patoine, conseillère en développement économique, soient remboursés sur la présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2024, au poste budgétaire numéro 02-62200-454 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.4 INSCRIPTION DU COORDONNATEUR À L'ENVIRONNEMENT AU FORUM NATIONAL DE L'ACTION CLIMATIQUE EN MODE ACCÉLÉRATION PRÉVU LE 16 ET 17 AVRIL 2024 À MONTRÉAL – RATIFICATION

CA-2024-04-104



- ATTENDU que le forum national de l'action climatique : en mode accélération est organisé par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement à Montréal les 16 et 17 avril 2024;
- ATTENDU la résolution numéro 2024-02-034, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 février 2024, approuvant la convention d'aide Accélérer la transition climatique locale (ATCL) concernant l'élaboration d'un plan climat;
- ATTENDU que les frais d'inscription représentent un montant de 425 \$, excluant les taxes applicables, par participant;
- ATTENDU que la participation du coordonnateur à l'environnement à cette rencontre lui permettra de bonifier ses connaissances, son expertise et ses compétences dans le cadre de ses fonctions respectives;
- ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le coordonnateur à l'environnement, monsieur Alexandre René, à participer au forum national de l'action climatique : en mode accélération, lequel est organisé par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement à Montréal le 16 et 17 avril 2024 et ratifie la dépense de 425 \$ liée à l'inscription, excluant les taxes applicables;

QUE :

Les frais de déplacement et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2024, au poste budgétaire numéro 02 45400 454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.5 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL À LA CONFÉRENCE SUR L'AGRO LAB POUR LA CDC DES SOURCES, À ST-CAMILLE LE 19 AVRIL 2024 – AUTORISATION

CA-2024-04-105

- ATTENDU que le volet 3 du Fonds région et ruralité (FRR) vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribuera à propulser la MRC comme étant avant-gardiste dans un domaine donné et/ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise;
- ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 juin 2021, concernant l'adoption du devis du FRR Volet 3 – Projet « Signature Innovation », visant le développement d'un laboratoire vivant pour la mise en place d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'Entente « Signature Innovation »;
- ATTENDU la résolution numéro 2022-06-112, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 juin 2022, confirmant, l'adoption du cadre de gestion de l'entente et l'adoption du nom « Agro Lab Petite Nation » pour le projet « Signature et innovation » de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que le financement de l'Entente « Signature Innovation » représente un montant de 226 800\$ par an pour une durée de 5 ans de la part du MAMH, de 50 000\$ de la part du MAPAQ et une contribution de 226 800\$ de la part de la MRC, pour un total de 1 410 800 \$;
- ATTENDU que l'agente de développement rural coordonne l'Agro Lab Petite Nation depuis sa création;
- ATTENDU que la CDC des Sources a demandé à l'agente de développement rural de faire une conférence lors de leur Forum sur le développement d'un système agroalimentaire durable qui se tiendra le 19 avril 2024 au Centre le Camillois, à Saint-Camille ;
- ATTENDU que cette conférence permettra au projet de l'Agro Lab Petite Nation de rayonner hors des frontières de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU que l'ensemble des frais de l'agente de développement rural sont couverts par la CDC des Sources pour cette conférence ;
- ATTENDU que la CDC des Sources s'occupe directement des frais d'hébergement et de repas associés au déplacement de l'agente de développement rural;
- ATTENDU que seuls les frais liés au kilométrage de l'agente de développement rural doivent être payés par la MRC, et que la CDC des Sources s'engage à les lui rembourser;
- ATTENDU que la CDC des Sources ne peut rembourser ces frais directement à l'agente de développement rural, et doit donc passer par la MRC de Papineau ;
- ATTENDU que la participation à cet événement permettra une visibilité intéressante à l'Agro Lab Petite Nation à coût nul pour la MRC de Papineau ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement rural, madame Andréane Sabourin, à participer au Forum sur le développement d'un système agroalimentaire durable de la CDC des Sources prévu le 19 avril prochain à Saint-Camille;

QUE :

Le Comité administratif autorise les frais associés au déplacement de l'agente de développement rural, lesquels seront financés à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62007-454;

QUE :

La direction générale soit et est mandatée pour facturer à la CDC des Sources les frais liés au kilométrage de l'agente de développement rural tel que convenu avec l'organisation ;



ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.6 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL AU COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA BIODIVERSITÉ PRÉVU DU 30 AVRIL AU 2 MAI 2024 – AUTORISATION

CA-2024-04-106

- ATTENDU que le volet 3 du Fonds région et ruralité (FRR) vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribuera à propulser la MRC comme étant avant-gardiste dans un domaine donné et/ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise;
- ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 juin 2021, concernant l'adoption du devis du FRR Volet 3 – Projet « Signature Innovation », visant le développement d'un laboratoire vivant pour la mise en place d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau ;
- ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'entente « Signature Innovation »;
- ATTENDU la résolution numéro 2022-06-112, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 juin 2022, confirmant, l'adoption du cadre de gestion de l'entente et l'adoption du nom « Agro Lab Petite Nation » pour le projet « Signature et innovation » de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que le financement de l'Entente « Signature Innovation » représente un montant de 226 800\$ par an pour une durée de 5 ans de la part du MAMH, de 50 000\$ de la part du MAPAQ et une contribution de 226 800\$ de la part de la MRC, pour un total de 1 410 800 \$;
- ATTENDU que l'agente de développement rural coordonne l'Agro Lab Petite Nation depuis sa création;
- ATTENDU que pour innover, il est souhaitable de connaître d'autres initiatives, ainsi que la recherche récente dans ce domaine, et de s'en inspirer ;
- ATTENDU qu'un colloque sur l'agriculture, la biodiversité et la sécurité alimentaire se tiendra du 30 avril au 2 mai 2024 au Centre des Congrès, à Québec ;
- ATTENDU que l'objectif de ce congrès est de « mettre en lumière l'agriculture comme source de solutions aux défis liés à la biodiversité et de chercher à promouvoir et à faciliter l'engagement collectif de tous les acteurs agricoles pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et la transformation des systèmes agroalimentaires »;
- ATTENDU qu'aucun coût n'est associé à la participation au colloque pour les personnes sélectionnées, et que les frais de deux repas du dîner sont couverts pour les personnes participantes ;
- ATTENDU que seules les personnes sélectionnées peuvent participer à ce colloque international ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que l'agente de développement rural a été sélectionnée pour participer à ce colloque;

ATTENDU que la participation à ce colloque amènera une visibilité intéressante à l'Agro Lab Petite Nation et permettra de bonifier la formation de l'agente de développement rural ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement rural, madame Andréane Sabourin, à participer au Colloque international Agriculture, biodiversité et sécurité alimentaire prévu du 30 avril au 2 mai 2024 au Centre des Congrès, à Québec;

QUE :

Les frais de déplacement et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2024, au poste budgétaire numéro 02-62007-454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.7 INSCRIPTION DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET AU RENDEZ-VOUS
SOLIDAIRE DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DU QUÉBEC
(CESQ) À MONTRÉAL LE 18 AVRIL 2024 – AUTORISATION**

CA-2024-04-107

ATTENDU que l'Assemblée générale annuelle et le rendez-vous solidaire de la Caisse d'économie solidaire du Québec (CESQ) se tiendra au Théâtre Paradoxe de Montréal le 18 avril 2024;

ATTENDU que la CESQ est une institution financière provinciale spécialisée en économie sociale, notamment en logement social, en tourisme social, en agrotourisme et en systèmes alimentaires territorialisés;

ATTENDU que cet évènement est l'occasion de rencontrer des représentants de plusieurs fonds provinciaux tels que Filaction, Innogec, le Fonds FTQ, la fiducie du Chantier, le RISQ, etc. et de discuter avec eux des projets et opportunités sur notre territoire;

ATTENDU l'intérêt manifesté par l'agent de développement agricole, monsieur Martin Van den Borre, de assister audit évènement et que le coût d'inscription dudit évènement est nul;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau autorise l'agent de développement agricole, monsieur Martin Van Den Borre, à participer à l'Assemblée



générale annuelle et au rendez-vous solidaire de la Caisse d'économie solidaire du Québec (CESQ), lequel se tiendra au Théâtre Paradoxe de Montréal le 18 avril 2024;

QUE :

Les frais de séjour et de transport liés à cette activité soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62007-454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.8 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AUX ASSISES DU TOURISME PRÉVU LE 8 MAI 2024 – RATIFICATION

CA-2024-04-108

ATTENDU que les Assises du tourisme auront lieu le 8 mai 2024 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement touristique de la MRC à un tel événement lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que le coût d'inscription auxdites assises se chiffre à 295 \$, excluant les taxes applicables, par participant ;

ATTENDU que les frais d'hébergement représentent un montant de 139 \$ par nuit, excluant les taxes applicables, et que les frais de déplacement se chiffrent à 383,52 \$;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau autorise l'agente de développement touristique, madame Martine Caron, à participer aux Assises du tourisme du gouvernement du Québec prévues le 8 mai 2024 au Centre des congrès de Québec et ratifie les dépenses s'y rattachant;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport de l'agente touristique lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62007-454.

Adoptée.

5.2.9 ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE EN DATE DU 17 MARS 2016 - APPLICATION DE LA DÉCISION ES-415-4.1-61583 – COMMISSION DES NORMES DE L'ÉQUITÉ ET DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CNESST)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 avril prochain.

**5.2.10 POSTE DE COORDONNATEUR À L'ENVIRONNEMENT –
RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

Monsieur le Préfet réintègre la présente séance; il est 14h05.

**5.2.11 POSTE D'AMÉNAGISTE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE
SÉLECTION**

CA-2024-04-109

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-03-089, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 8 mars 2023, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidatures visant à pourvoir le poste d'aménagiste;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu deux candidatures dans le cadre dudit appel de candidatures;

ATTENDU qu'un candidat a réalisé le processus de sélection le 2 avril dernier, notamment en participant à une entrevue ainsi qu'un examen écrit;

ATTENDU le rapport émis par les membres du Comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard du candidat à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le Comité de sélection et, par le fait même, autorisent l'embauche de monsieur Jérémy Larente à titre d'aménagiste, conformément à la Convention collective de la MRC;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis, conformément à la Loi et la réglementation applicables.

Adoptée.

**5.2.12 OCTROI D'UN CONTRAT DE TRAVAIL À MADAME GINETTE TURPIN –
PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 30 JUIN 2024 – AUTORISATION**

CA-2024-04-110

ATTENDU que le congé parental de l'employée numéro 13-0033 a pris fin en octobre 2023 et que son retour au travail a été effectué à la mi-janvier 2024;

ATTENDU que le coordonnateur en informatique et géomatique a pris sa retraite le 29 mars 2024;



- ATTENDU qu'un délai de quelques mois est nécessaire afin de combler le poste du coordonnateur en informatique et géomatique, conformément au processus de dotation d'un poste syndiqué;
- ATTENDU que le directeur général adjoint doit s'assurer d'un certain continuum de services liés à l'informatique, à la géomatique, aux services de la téléphonie IP et à la fibre optique auprès des municipalités et des partenaires;
- ATTENDU qu'une surcharge de travail du directeur général adjoint va forcément en découler;
- ATTENDU que cette situation temporaire pourrait nuire au respect des échéanciers des mandats lui ayant été confiés, notamment la préparation d'états financiers prévisionnels et la supervision de la reddition de comptes (finale) pour le FRR2 2020-2024;
- ATTENDU que le directeur général adjoint recommande d'octroyer un contrat de travail à madame Ginette Turpin pour une durée de trois (3) mois afin de lui confier certaines tâches cléricales et suivis sur des dossiers spécifiques;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la conclusion d'un contrat de travail avec madame Ginette Turpin pour une durée de trois (3) mois et ce, pour les motifs invoqués par le directeur général adjoint ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.13 ADDENDUM AU CONTRAT DE SERVICES – MADAME ANNE-MARIE TRUDEL, CONSULTANTE – AUTORISATION

CA-2024-04-111

- ATTENDU la résolution numéro 2023-11-228, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 novembre 2023, laquelle mandate le Comité administratif pour octroyer un contrat de services professionnels à une firme externe pour accompagner le Service de développement du territoire dans le cadre de la réalisation du plan d'action 2024, et ce, jusqu'au 28 octobre 2024;
- ATTENDU le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Papineau, et plus spécifiquement, l'article 12.2 dudit règlement faisant référence au contrat d'une valeur entre 25 001 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2023-12-343, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 décembre 2023, octroyant un contrat de services professionnels à madame Anne-Marie Trudel, consultante, dans le but d'assurer l'intérim du poste de direction du Service de développement du territoire de la MRC;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU la résolution numéro 2023-12-276, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023, approuvant le programme préliminaire et le budget prévisionnel de la commémoration du 350^e anniversaire de la seigneurie de la Petite-Nation;
- ATTENDU que le Comité administratif a été mandaté pour prendre les décisions requises en fonction du budget prévisionnel approuvé par la résolution numéro 2023-12-276, conformément au règlement 065-2004 relatif à la délégation de compétences audit Comité;
- ATTENDU qu'à la suite du lancement d'un appel d'offres visant l'octroi d'un contrat à un chargé de projet dans le cadre de la gestion et la coordination de la programmation des activités prévues dans le cadre du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, aucune offre n'a été reçue et que, dans ce contexte, la MRC doit jouer un rôle plus important puisqu'elle assure, notamment la reddition de comptes auprès des paliers gouvernementaux;
- ATTENDU qu'à l'intérieur du budget prévisionnel approuvé par le Conseil des maires, un montant est prévu pour assurer la gestion et la coordination de la programmation des activités prévues dans le cadre du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation;
- ATTENDU que cet événement est chapeauté par le Service de développement du territoire de la MRC depuis le début de la démarche, et qu'à cet égard, l'investissement requis de la direction est supérieur aux prévisions initiales;
- ATTENDU l'offre de services déposée par madame Anne-Marie Trudel, consultante, le 3 avril 2024 pour assurer une partie de la gestion et de la coordination de la programmation des activités prévues dans le cadre du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la conclusion d'un addendum au contrat de services convenu avec madame Anne-Marie Trudel, consultante, afin d'intégrer la gestion et la coordination (en partie) de la programmation des activités prévues dans le cadre du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation;

QUE :

Les frais reliés à cet addendum, représentant une somme maximale de 12 000 \$, excluant les taxes, soient et sont autorisés et financés à même le budget attribué au 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation conformément à l'offre de services transmise et au budget prévisionnel adopté par le Conseil des maires;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à assurer le suivi à la présente résolution en signant un addendum au contrat de services professionnels conclu avec madame Trudel selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles



5.3.1 ACHAT DE TROIS ORDINATEURS AINSI QUE LE LOGICIEL NÉCESSAIRE À LEUR FONCTIONNEMENT – AUTORISATION

CA-2024-04-112

ATTENDU que depuis le début de la pandémie de COVID-19 et du télétravail, les employés de la MRC utilisent que des portables pour leurs travaux afin de pouvoir se déplacer et avoir accès aux serveurs de la MRC ;

ATTENDU que certains employés utilisent des portables achetés en 2018 et 2019 et ces derniers montrent des signes de désuétude (écran bleu ou noir, refuse d'ouvrir etc.) ;

ATTENDU la soumission d'Internet Papineau pour l'achat de trois (3) ordinateurs portables avec les logiciels nécessaires au bon fonctionnement de la MRC (Office 365, antivirus, Antidote, etc.) au montant de 6 347.04 \$ avant les taxes applicables ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de trois (3) ordinateurs portables, tel qu'indiqué à la soumission d'Internet Papineau jointe à la présente résolution, représentant un montant total de 6 347.04 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2024 au poste budgétaire numéro 02-65903-414 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 TABLE ÉDUCATION OUTAOUAIS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2024-2025 – ACCEPTATION DU RÔLE D'ORGANISME FIDUCIAIRE – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

CA-2024-04-113

ATTENDU le dépôt de la demande d'aide financière (2024-2025) acheminé à la Table Éducation Outaouais (TÉO) par la Table de développement social de Papineau (TDSP) et de la Lièvre (TDSL) dans laquelle un montant maximal de quatre-vingt-huit mille (88 000 \$) dollars est demandé;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que cette subvention vise à soutenir la coordination des travaux du comité en persévérance scolaire et réussite éducative (PSRÉ) issu de la TDSP et la TDSL par la mise en œuvre des projets prévus au plan d'action concertée 2024-2026;

ATTENDU que la convention d'aide financière s'échelonne du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 ;

ATTENDU qu'une demande conjointe a été déposée par la TDSP et la TDSL considérant que le secteur desservi par le CSSCV couvre les deux territoires ;

ATTENDU que la Table de développement social n'est pas légalement incorporée et que le dépôt de la demande nécessite la nomination d'un organisme fiduciaire;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter le rôle d'organisme fiduciaire dans le cadre du dépôt de ladite demande liée au soutien de la coordination des travaux du comité en persévérance scolaire et réussite éducative (PSRÉ) auprès de la TEO;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit au Conseil des maires prévu le 17 avril prochain pour considération.

Adoptée.

6.2.2 RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS LIÉ AU FONDS CULTUREL DE PAPINEAU VOLET PATRIMOINE - RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 avril prochain.

6.3 Développement économique

6.3.1 350^E ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE DE LA PETITE-NATION – CRÉATION DU FONDS DES INITIATIVES DE COMMÉMORATION

CA-2024-04-114

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-276, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023, approuvant le programme préliminaire et le budget prévisionnel de la commémoration du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation;

ATTENDU que le Comité administratif a été mandaté pour prendre les décisions requises en fonction du budget prévisionnel approuvé par la résolution numéro 2023-12-276, conformément au règlement 065-2004 relatif à la délégation de compétences audit Comité;

ATTENDU que plusieurs organisations et municipalités du territoire de la MRC de Papineau souhaitent réaliser des activités de commémoration à l'occasion du 350^e anniversaire;



ATTENDU qu'un soutien à la réalisation d'activités de commémoration du 350^e anniversaire permettra d'enrichir et d'augmenter le rayonnement de la programmation du 350^e;

ATTENDU que la bonification du programme d'activités de commémoration du 350^e anniversaire aura un impact favorable sur l'attractivité de la MRC;

ATTENDU que le volet « repères commémoratifs » du programme d'activités du 350^e est associé à un budget de 51 300 \$, provenant des contributions du gouvernement du Québec et de Patrimoine canadien;

ATTENDU que le comité du 350^e anniversaire et les professionnelles de la MRC qui accompagnent le comité dans ses travaux recommandent d'affecter la somme de 51 300 \$, laquelle est attribuée au volet « repères commémoratifs », à la création du Fonds des initiatives de commémoration du 350^e;

ATTENDU que la description du Fonds des initiatives de commémoration du 350^e et de ses modalités est présentée dans le cadre de la présente résolution;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve la création du Fonds des initiatives de commémoration du 350^e et ses modalités tel que présentés et proposés par le comité du 350^e anniversaire ;

QUE :

Le Comité administratif alloue à ce fonds une somme de 51 300 \$ tel que prévu au montage financier approuvé par le Conseil des maires conformément à la résolution numéro 2023-12-273 ;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2 DÉPÔT DES DÉPENSES LIÉES À L'ORGANISATION DU 350^E ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE-NATION – RATIFICATION

CA-2024-04-115

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-02-055, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 21 février 2024, mandatant, notamment la direction générale pour autoriser des dépenses inférieures à 15 000 \$ dans le cadre du projet « 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation »;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés et en fonction des pouvoirs confiés en relation avec ce projet :

Factures préautorisées par la direction générale			
Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Marie-Josée Bourgeois	02-62008-997	5 500 \$	Rédaction de capsules d'information historique
Mario Legault	02-62008-997	6 850 \$	Soutien logistique
Agnès Créations	06-62008-997	8 446.50 \$	Prestations artistiques et vidéos au déjeuner du préfet
Dépenses Marie-Josée Peatman	02-62008-997	33.35 \$	Décorations déjeuner du préfet
Dépenses Marie-Josée Peatman	02-62008-997	5.16 \$	Décorations déjeuner du préfet
Dépenses Marie-Josée Peatman	02-62008-997	57.47 \$	Décorations déjeuner du préfet
Épinglettes	02-62008-997	3 714.19 \$	1000 épinglettes promotionnels
Vestes	02-62008-997	1 647.59 \$	40 vestes pour les bénévoles
Tabliers	02-62008-997	567.98 \$	20 tabliers pour les bénévoles
Pierre Ippersiel	02-62008-997	300 \$	Conte pendant le déjeuner
Éric Pichette	02-62008-997	344.93 \$	Conte et musique pendant le déjeuner

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif ratifient le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget de réalisation du projet de commémoration du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, au poste budgétaire numéro 02 62008 997;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.3 PROJET DES NAPPERONS DES ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES – AUTORISATION

CA-2024-04-116

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent soixante mille dollars (160 000\$) a été prévue au budget 2024 de la MRC pour le développement du secteur touristique conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion des événements, par le biais du projet « Napperons touristiques », pour ainsi augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;



ATTENDU que le succès des événements sur le territoire est, notamment liée à la stratégie promotionnelle et que ces événements ont des retombées significatives pour le territoire de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense de 5 000 \$ pour la conception et l'impression du napperon touristique 2024, conformément à la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC de Papineau et aux festivités du 350^e de la Seigneurie de la Petite-Nation;

QUE :

Ces investissements soient et sont financés à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.4 RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS – FONDS ADN 2024

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 avril prochain.

6.3.5 RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS 2024 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 avril prochain.

6.3.6 FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE-NATION POUR LES FESTIVALS ET LES ÉVÉNEMENTS 2024 – DIVERS PROJETS

CA-2024-04-117

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que le budget 2024 de la MRC de Papineau a été adopté par voie des résolutions numéro 2023-11-221, 2023-11-222, 2023-11-223 et 2023-11-224 lors de la séance tenue le 22 novembre 2023;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2023-2028 en lien avec la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235 ;

ATTENDU que le Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2024 a été renouvelé par le Conseil des maires le 20 décembre 2023, comme stipulé dans la résolution numéro 2023-12-281;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que par le biais de ce fonds, la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles;

ATTENDU que la Municipalité de Val-des-Bois a soumis une demande pour « Val-des-Bois en Musique » qui se tiendra les 23 et 24 août, laquelle représente un montant de 2 500 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Chénéville a soumis une demande pour la « Journée des héros » qui se tiendra le 25 juillet 2024, laquelle représente un montant de 2 500 \$;

ATTENDU que la visibilité offerte par le biais des plans de l'ensemble des demandes déposées et les retombées de ces événements seront bénéfiques pour le territoire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le versement d'un montant de 2 500 \$, provenant du Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2024, à la Municipalité de Val-des-Bois pour l'organisation de « Val-des-Bois en Musique » et un montant de 1 000 \$ à la Municipalité de Chénéville pour l'organisation de la « Journée des héros », en échange de la visibilité prévue auxdits plans dans le cadre des événements;

QUE :

Les diverses contributions de la MRC soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62200-993;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.7 FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3, PROJETS
« SIGNATURE INNOVATION » – ENGAGEMENT DES SOMMES
DISPONIBLES**

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif sur la proposition de prolongation de l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant le Fonds région et ruralité (FRR) volet 3 en référence à la lettre datée du 21 mars dernier. Le sujet sera traité lors de la séance du Conseil des maires prévue le 17 avril prochain pour considération.

**6.3.8 FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4, ENTENTES DE
VITALISATION – ENGAGEMENT DES SOMMES DISPONIBLES**

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif sur la proposition de prolongation de l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant le Fonds région et ruralité (FRR) volet 4 en référence à la lettre datée du 21 mars 2024. Le sujet



sera traité lors de la séance du Conseil des maires prévue le 17 avril prochain pour considération.

6.3.9 PACTE D'AMITIÉ DES MRC D'ARGENTEUIL ET DE PAPINEAU ET LES COMTÉS UNIS DE PRESCOTT ET RUSSELL – CARTE DE LA CYCL'O ROUTE – DIVERSES DÉPENSES

CA-2024-04-118

- ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a signé un pacte d'amitié avec la MRC d'Argenteuil et les Comtés Unis de Prescott-Russell, conformément à la résolution numéro 2012-09-172 ;
- ATTENDU que ces trois partenaires ont créé la Cycl'O Route, laquelle réunit des parcours de vélo complémentaires sur les trois territoires visés ;
- ATTENDU que chaque année, la carte de la Cycl'O Route est mise à jour et distribuée dans les trois territoires ;
- ATTENDU qu'annuellement, des publicités sont achetées pour promouvoir la Cycl'O Route, et ainsi, augmenter le nombre de touristes cyclistes sur les trois territoires ;
- ATTENDU que la Cycl-O Route est également promue par un site internet, lequel engendre des frais assumés par les trois partenaires concernés par le Pacte d'amitié conclu ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses liées à la Cycl'O Route, c'est-à-dire :

- L'impression et la mise à jour de la carte;
- L'achat de publicité dans le magazine Vélo Mag édité par Vélo Québec Éditions et dans le Ottawa Outdoors;
- Les frais liés au site web de la Cycl'O Route soit : les frais annuels d'hébergement et le nom de domaine;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62008 995, lesquelles représentent une somme approximative de 5 500 \$;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.10 ACHAT D'UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE – AFFICHAGE SUR AUTOBUS -AUTORISATION

CA-2024-04-119

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-276, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023, approuvant le programme



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

préliminaire et le budget prévisionnel de la commémoration du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation;

ATTENDU que le Comité administratif a été mandaté pour prendre les décisions requises en fonction du budget prévisionnel approuvé par la résolution numéro 2023-12-276, conformément au règlement 065-2004 relatif à la délégation de compétences audit Comité;

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent soixante mille dollars (160 000 \$) a été prévue au budget 2024 pour le développement touristique du territoire de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'une des actions prévues dans le plan d'action touristique du territoire est la diversification de la promotion;

ATTENDU que Imagi affichage propose une campagne publicitaire sur deux autobus de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau de même que sur vingt (20) autobus de la Société de transport de l'Outaouais, tel que décrit dans l'annexe jointe à la présente résolution;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense de 12 910 \$, excluant les taxes applicables, pour la production des panneaux et l'achat de publicité sur les autobus de la CTACP et de la STO conformément à la proposition de l'entreprise Imagi affichage;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62008-997, pour un montant de 5 100 \$ excluant taxes applicables, et au poste budgétaire numéro 02-62009-690 pour un montant 7 810 \$, excluant les taxes applicables;

ET QUE

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 PROJET PILOTE - MISE À JOUR DES OUTILS EN GÉOMATIQUE DE LA MRC – PROPOSITION D'AMÉLIORATION DE GONET D'AZIMUT

CA-2024-04-120

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



- ATTENDU que l'objectif 6.1 du plan d'action en développement durable de la MRC de Papineau est d'améliorer les outils géomatiques afin de favoriser une meilleure planification du développement durable du territoire;
- ATTENDU que la MRC et les municipalités utilisent l'outil « Gonet » pour diffuser la matrice graphique des lots sur le territoire ainsi que certaines autres données pertinentes;
- ATTENDU qu'afin d'améliorer la qualité du service offert en géomatique aux municipalités et à la population, la MRC de Papineau a besoin de bonifier son offre sur l'outil « Gonet »;
- ATTENDU que, pour ce faire, la MRC doit acquérir le logiciel GoEntrepôt et mettre en place la version hybride de l'outil « Gonet » afin de permettre un échange de données efficace et fiable entre la MRC et la firme AZIMUT solutions géomatiques;
- ATTENDU la proposition d'un projet pilote, avec la firme AZIMUT solutions géomatiques, détaillant le coût de l'installation, la formation et l'abonnement à Goentrepôt;
- ATTENDU que ce projet pilote sera initialement tenté auprès d'une municipalité du territoire, et que s'il est concluant, pourra être déployé à l'ensemble des municipalités locales;
- ATTENDU que dans le cadre de ce projet pilote, la Municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest propose sa participation;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la participation de la MRC de Papineau au projet pilote visant la mise à jour de l'outil « Gonet » offert par la firme AZIMUT solutions géomatiques dans le but d'optimiser son utilisation par la MRC et les municipalités locales du territoire;

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense de 3 750 \$, excluant les taxes applicables tel que proposé par la soumission 2024-PRO-1305 d'AZIMUT solutions géomatiques afin de permettre la mise en place de la version hybride de Gonet;

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense de 4 476 \$, excluant les taxes applicables tel que proposé par la soumission 2024-ENT-1361 d'AZIMUT solutions géomatiques afin de permettre la mise en place de Goentrepôt;

QUE :

Le Comité administratif autorise la première étape du projet pilote proposée par la firme AZIMUT solutions géomatiques, laquelle consiste à effectuer un test dans la Municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest ;

QUE :

Les dépenses, représentant une somme de 8 226 \$, excluant les taxes applicables, soient financées à même le budget d'exploitation 2024, aux postes budgétaires numéro 02 62009 992 (2 000\$) et 02 65903 415 (6 226 \$);

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6.6 Transport

6.6.1 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – MANDAT AU COMITÉ ADMINISTRATIF - CONFIRMATION DES ROUTES PRIORITAIRES POUR LES MUNICIPALITÉS DE LOCHABER-PARTIE-OUEST, DE LOCHABER, DE DUHAMEL ET DE PLAISANCE

CA-2024-04-121

ATTENDU qu'environ 25 % des routes locales de niveau 1 et 2 de la MRC de Papineau doivent être priorisées selon des critères établis conformément aux exigences du MTMD dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU la résolution numéro 2024-03-053, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 mars 2024, mandatant le Service de l'aménagement pour travailler avec les municipalités concernées (Duhamel, Plaisance, Lochaber-Partie-Ouest, Lochaber Canton) afin de considérer leurs demandes transmises et évaluer leur intégration à la proposition des routes prioritaires du futur plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU la résolution numéro 2024-03-053, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le mars 2024, mandatant le Comité administratif pour statuer sur la conclusion de l'analyse effectuée et les ajustements à apporter à la proposition de priorisation des routes locales de niveau 1 et 2 présentée par la firme MAXXUM;

ATTENDU que le Service de l'aménagement à consulter les maires des Municipalités de Duhamel, de Plaisance, du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, de Lochaber Canton et de Notre-Dame-de-la-Paix à cet égard;

ATTENDU qu'en fonction des demandes soumises, la firme MAXXUM a révisé son analyse et dépose auprès des membres du Comité administratif une nouvelle version de la priorisation des routes en vue de l'élaboration du PIIRL;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la proposition du Service de l'aménagement concernant la priorisation des routes locales de niveau 1 et 2 tel que bonifiée et présentée aux Municipalités de Duhamel, du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, de Lochaber Canton, de Notre-Dame-de-la-Paix et de Plaisance dans le cadre de l'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.



7. CORRESPONDANCE

7.1 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE – SUSPENSION DE LA MESURE « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME »

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la correspondance du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant la suspension de la mesure « Soutien au travail autonome ».

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE – RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ST-PIE X

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 17 avril prochain pour considération.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'AVRIL À DÉCEMBRE 2024

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois d'avril à décembre 2024.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 17 AVRIL 2024

Les membres du Comité administratif conviennent que deux activités auront lieu le 17 avril 2024 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

15h à 16h Présentation des états financiers par l'auditeur;

17h30 à 18h Discussion sur la TECQ – Monsieur Stéphane Lauzon, député fédéral

10. SUJETS DIVERS

10.1 DEMANDE - MISE EN PLACE DE LAMPADAIRES SOLAIRES AUX BOÎTES POSTALES

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, demande s'il y a possibilité d'inclure la mise en place de lampadaires solaires aux boîtes postales dans le Schéma d'aménagement de la MRC. Le Service de l'aménagement du territoire assurera un suivi à cet égard.

10.2 PROJET « PORTAIL PLEIN-AIR OUTAOUAIS » - NOUVELLE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Madame Jessy Laflamme, agente de communications, informe les membres du Comité administratif que la MRC a reçu une nouvelle demande de financement de Loisirs Sport Outaouais concernant le projet « Portail Plein-air Outaouais ». Celle-ci sera déposée à la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 17 avril prochain pour considération.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CA-2024-04-122

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 10 avril 2024 à 13h30.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet